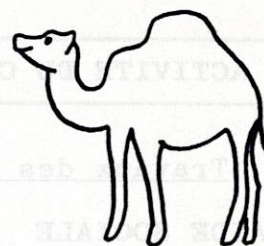
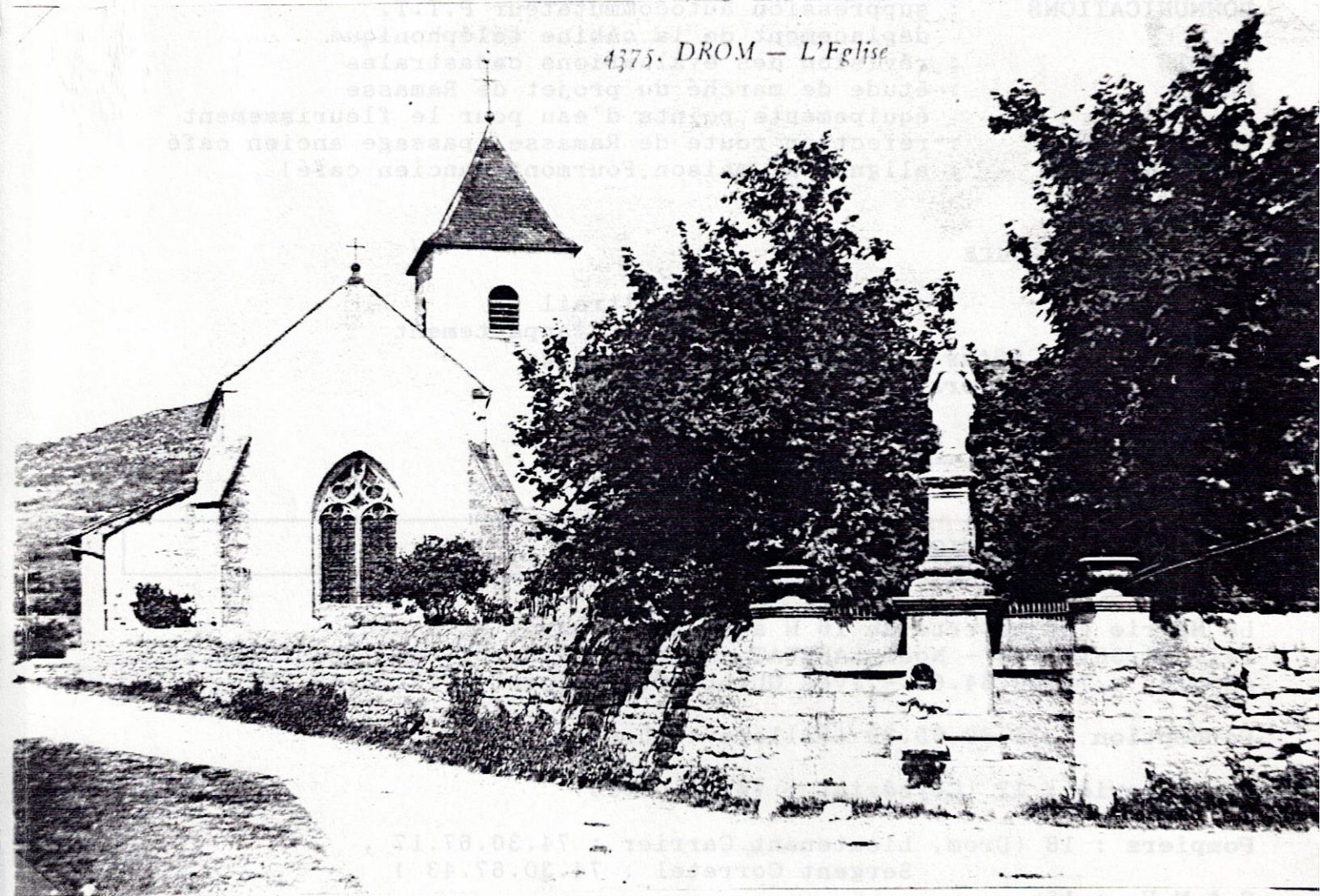


# LE DROMADAIRE



Bulletin d'informations municipal de DROM

4375. DROM — L'Eglise



Au seuil de cette nouvelle année, l'équipe de rédaction du Dromadaire est heureuse d'adresser, à tous ses lecteurs et à leurs familles, ses vœux les meilleurs, les plus sincères, les plus amicaux et les plus chaleureux. Que la joie, le bonheur et la santé soient avec vous.

Oublions, si faire se peut, ce que 1991 a pu apporter en peines, misères, drames, catastrophes et guerres pour n'en retenir que les meilleurs moments.

Que 1992 soit pour vous, pour nous tous, une année prospère, une année riche d'entente et de compréhension, une année d'espoir, une année de paix...**Une Bonne Année !**

## ACTIVITE DU CONSEIL MUNICIPAL

### Travaux des commissions

<b>AIDE SOCIALE</b>	: repas des anciens et ADAPEI
<b>C.E.S.</b>	: suivi des projets à Bourg
<b>A.T.R.</b>	: participation à deux sessions de formation
<b>BOIS</b>	: projet O.N.F. chemin de Javernaz vente chablis des communaux
<b>CHEMINS</b>	: réfection " Sur la Croix " et " En Favialle "
<b>COMMUNICATIONS</b>	: suppression autocommutateur P.T.T. déplacement de la cabine téléphonique
<b>IMPOTS</b>	: révision des évaluations cadastrales
<b>EAUX</b>	: étude de marché du projet de Ramasse équipements points d'eau pour le fleurissement
<b>VOIRIE</b>	: réfection route de Ramasse, passage ancien café
<b>BATIMENTS</b>	: alignement maison Fourmont (ancien café)

### Travaux en cours

<b>Eglise</b>	protection du vitrail
<b>Cure</b>	réaménagement de l'appartement
<b>Salle des Fêtes</b>	aménagement du passage
<b>Sapeurs Pompiers</b>	aménagement du local

## INFORMATIONS PRATIQUES

La **Mairie** est ouverte de 16 H à 18 H les mardi et samedi.  
Tél.: 74.30.67.48 - Noël LARRUAT, maire : 74.30.62.06 - Jean CARRIER,  
adjoint : 74.30.64.64 - Yves GUILLEMOT, adjoint : 74.30.69.22

**Perception** : 74.30.65.30 (Villereversure)

**Gendarmerie** : 17 (Ceyzériat : 74.30.00.10)

**Pompiers** : 18 (Drom, Lieutenant Carrier : 74.30.67.17 ,  
Sergent Corretel : 74.30.67.43 )

**S.A.M.U.** : 15

**Assistante sociale** : Régine Chambon 74.30.04.64 (Ceyzériat)

**Puéricultrice** : Françoise Peulet : 74.30.04.64 (Ceyzériat)

**Garde d'enfants** : Murielle Palamede est assistante maternelle agréée à Drom. Elle peut assurer la garde d'enfants à la journée, la prise en charge d'enfants scolarisés avant et après l'école et, si besoin est, le repas de midi. Tél. : 74.30.60.56

La **Fromagerie** est ouverte de 8H30 à 12H30 et de 18H à 19H la semaine  
de 8H30 à 12H30 et de 14H à 19H le samedi  
de 8H30 à 12H le dimanche matin

Le **Courrier P.T.T** est relevé du lundi au samedi, vers 11H30

Les **Ordures ménagères** sont collectées le mardi entre 10H et 13H  
(le mercredi suivant si le mardi est férié)

## LA BOITE AUX LETTRES

Pour satisfaire aux dispositions réglementaires de l'arrêté interministériel n°1802 du 29 juin 1979, les constructions réalisées à partir de 1979 doivent être équipées d'une boîte à lettres normalisée.

Pour les résidences plus anciennes, si ce modèle n'est pas obligatoire, mais seulement conseillé, la présence d'une boîte aux lettres est néanmoins indispensable.

En effet, qu'il soit privé, d'affaires, administratif ou commercial, le courrier présente presque toujours un caractère confidentiel, important ou urgent. Il convient donc de lui réserver un accueil rationnel et un abri sûr, aussi bien contre les intempéries que les indiscretions.

Aussi, si ce n'est déjà fait, équipez-vous d'une boîte aux lettres en bordure de voie publique : c'est votre intérêt ... notamment si vous souhaitez recevoir le Dromadaire ! Ce faisant, vous faciliterez aussi la tâche de notre bien sympathique facteur (et surtout de ses remplaçants éventuels) dont la devise voudrait être : Célérité, Efficacité et Discrétion.

D'ailleurs, n'hésitez pas à le consulter : il peut vous donner tous renseignements et conseils utiles à ce sujet.

## ETAT CIVIL 1991

**Naissance** : Laëtitia Poncet, le 29 Août

**Mariages** : Marie-Laure Carrier et Didier Venet (Viriat), 27 Juillet  
Agnès Lanchais et Philippe Morin, le 03 Août

**Décès** : Jacques Bernollin, 63 ans, le 25 Avril  
Marcel Perrin, 62 ans, le 20 Août  
Albert Chazallet, 77 ans, le 09 Septembre  
Claude Moquet, 43 ans, le 06 Décembre  
Fernande Tabouret, 70 ans, le 25 Décembre

## FINANCES COMMUNALES

Comment sont établis les comptes de la commune ? Tout d'abord, pour le mois de mars, le conseil établit un **budget primitif**, qui est une prévision des recettes et dépenses de l'année ; et qui se subdivise en deux sections, **fonctionnement et investissement**, où dépenses et recettes sont regroupées, selon leur nature, par "**articles**". Un excédent de fonctionnement peut être utilisé pour financer la partie investissement (mais jamais l'inverse).

Vers le mois d'octobre, afin d'affiner ces prévisions en fonction des réalisations en cours et des nouveaux besoins (et des nouvelles possibilités, le cas échéant) les conseillers les complètent par un **budget supplémentaire**.

Au cours de l'année suivante, les opérations comptables réellement effectuées sont consignées dans le **compte administratif**. Les opérations prévues mais non réalisées sont alors reportées.

Depuis le début de la parution du Dromadaire, nous présentons le cumul des budgets primitif et supplémentaire de l'année écoulée, article par article. Cette année, quelques précisions ont été ajoutées pour mieux "cerner" les articles principaux de notre budget 91. Quant au budget 92, notre maire est en train de le préparer avec le percepteur pour le proposer au conseil avant le printemps.

**BUDGET 1991 (Cumul primitif et supplémentaire)**

**DEPENSES**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>60 Denrées et fournitures</b>	<b>30 720</b>
	(dont combustibles : 16 000)	
	<b>61 Frais de personnel</b>	<b>63 400</b>
	(dont rémunération : 43 000, charges soc. : 16 000)	
	<b>62 Impôts et taxes</b>	<b>4 600</b>
	<b>63 Travaux et services extérieurs</b>	<b>162 000</b>
	(entretien bâtiments, voirie, réseaux, bois, ordures ménagères, assurances)	
	<b>64 Participations et contingents</b>	<b>29 330</b>
	(charges intercommunales, aide sociale : 9 000, scolarité à l'extérieur : 9 100)	
	<b>65 Allocations et Subventions</b>	<b>19 402</b>
<b>66 Frais de gestion générale</b>	<b>163 184</b>	
(fêtes, frais P.T.T. : 2 500, indemnités maire et adjoints : 33 000, imprévus : 111 099)		
<b>67 Frais financiers</b>	<b>18 317</b>	
(intérêts des emprunts)		
<b>83 Prélèvement pour dépenses d'investissement</b>	<b>234 569</b>	
(part de l'excédent de fonctionnement reporté en investissement)		
	<b>725 522</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>16 Remboursements emprunts</b>	<b>26 928</b>
	<b>18 Règlement de dettes</b>	<b>10 366</b>
	<b>23 Travaux de bâtiment et de génie civil</b>	<b>339 000</b>
	(Eglise : 113 000, Cure : 80 000, Voies et réseaux : 70 000, Alignement ancien café : 30 000, Arrosage : 6 000, Divers : 40 000)	
	<b>26 Acquisitions titres et valeurs</b>	<b>3 407</b>
(Part dans les associations syndicales et organismes publics)		
	<b>379 701</b>	
	<b>1 105 223</b>	

**MANIFESTATIONS PREVUES**

- \* **Samedi 8 Février** : y'aura du Boudin avec Patrimoine
- \* **Dimanche 9 Février** : thé dansant de la Ligue Cantonale contre le Cancer (à Hautecourt)
- \* **Samedi 29 Février** : banquet de la Sainte Agathe
- \* **Dimanche 1<sup>er</sup> Mars** : projection diapos du Comité de Fleurissement
- \* **Dimanche 5 Avril** : repas du Comité de Fleurissement
- \* **Samedi et Dimanche 26 et 27 Septembre** : Fête de Drom
- \* **Fin Octobre** : concours de belote du Sou des Ecoles

**RECETTES**

<b>70 Produits de l'exploitation</b> (redevance ordures ménagères)	<b>10 155</b>
<b>71 Produits domaniaux</b> (coupes de bois, locations de bâtiments, concessions cimetière)	<b>55 900</b>
<b>73 Recouvrements et subventions</b>	<b>10 532</b>
<b>74 Dotations versées par l'Etat</b>	<b>144 452</b>
<b>75 Impôts indirects</b>	<b>12 648</b>
<b>77 Contributions directes</b> (part de la commune sur les impôts locaux)	<b>194 343</b>
<b>82 Produits antérieurs</b> (excédent de fonctionnement reporté de 90 en 91)	<b>297 492</b>
	<b>725 522</b>
<b>06 Excédent d'investissement</b> (report de l'année 90 : opération non réalisée)	<b>100 000</b>
<b>10 Subventions d'équipement)</b> (vitrail : 12 950, voirie : 4 088)	<b>17 038</b>
<b>11 Prélèvement sur recettes de fonctionnement</b> ("autofinancement")	<b>234 569</b>
<b>14 Participations travaux d'équipement</b> (compensation T.V.A.)	<b>22 338</b>
<b>25 Recouvrement créances long ou moyen terme</b> (Syndicat des Eaux)	<b>5 756</b>
	<b>379 701</b>

FONCTIONNEMENT

INVESTISSEMENT

**1 105 223**

**PROCHAINES ELECTIONS (sous réserve de modifications)**

**22 Mars 1992 : Régionales**

**1993 : Législatives**

**1994 : Cantonales et Européennes**

**1995 : Municipales et Présidentielles**

## IMPOTS LOCAUX

A la lecture de notre budget, on se rend compte qu'à Drom, plus du quart des recettes de fonctionnement proviennent des contributions directes, plus connues sous le nom d'"impôts locaux". Il nous a paru intéressant cette année d'apporter quelques précisions sur ce sujet que certains connaissent un peu, d'autres pas du tout ... Ces quelques lignes n'ont pas la prétention de tout expliquer sur la fiscalité locale, mais tout au moins d'en exposer les grandes lignes. Quatre taxes sont concernées : la taxe professionnelle, la taxe foncière sur les propriétés non bâties, celle sur les propriétés bâties et la taxe d'habitation.

Pour la **taxe professionnelle**, la base d'imposition retenue pour chaque entreprise est déterminée en fonction de la valeur de son matériel d'exploitation, des salaires qu'elle a versé (ou, dans certains cas, des recettes réalisées) et de la valeur locative des bâtiments et terrains qu'elle utilise.

Les **taxes foncières sur les propriétés non bâties** se basent sur les natures de culture actuelle de chaque parcelle non bâtie : des révisions générales périodiques fixent, dans chaque commune, un tarif par nature de culture (qui donne les valeurs locatives à l'hectare), classent toutes les parcelles de la commune d'après leur nature et déterminent alors pour chacune sa valeur locative (en fonction du tarif fixé et de la surface de la parcelle). La révision des évaluations cadastrales est en cours, la dernière datant de 1970.

Pour les **propriétés bâties**, la valeur locative est déterminée par comparaison avec celle de locaux de référence (choisis dans la commune, dans différentes natures et catégories de locaux, et classés d'après des critères précis) pour lesquels un tarif au m<sup>2</sup> est appliqué. Chaque contribuable doit ensuite déclarer lui-même les changements conséquents qui interviennent dans ses locaux.

Quant à la **taxe d'habitation**, elle se base sur la valeur locative des logements qui est le double de son revenu cadastral foncier.

A toutes ces **bases** sont appliquées des **taux** d'imposition décidés par les **conseils régionaux, généraux et municipaux**. Ces instances notifient leurs décisions aux services fiscaux chaque année avant le 31 Mars. Toutefois, chaque taux ne peut excéder un taux plafond et les variations doivent s'inscrire à l'intérieur de taux moyens (pour chaque taxe, et pour les 4 taxes entre elles).

A Drom, les taux sont actuellement de 9,05% (taxe professionnelle), 48% (foncier non bâti), 10,70% (foncier bâti) et 7,40% (taxe d'habitation).

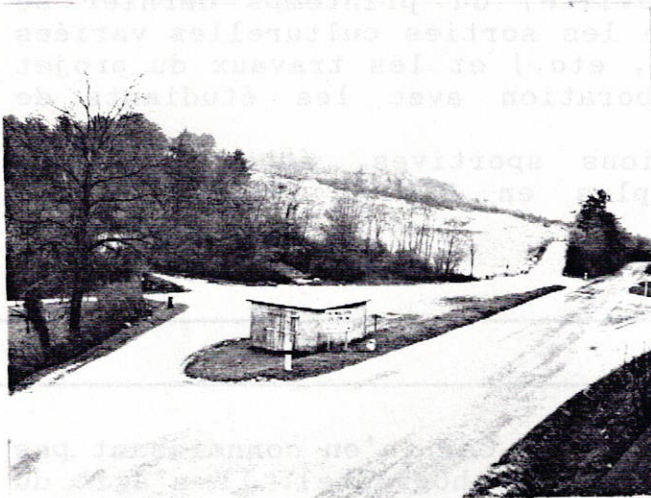
A chaque collectivité (Région, Département, Commune et Ensemble des syndicats et districts) revient donc une partie des sommes collectées, en fonction du taux qu'elle applique aux bases d'imposition. Pour la taxe d'habitation, des abattements sont pratiqués avant l'application des taux (en fonction des personnes à charge), ainsi que des dégrèvements sur l'impôt dû (en fonction des revenus du contribuable).

Actuellement a lieu la **révision foncière des évaluations cadastrales** qui a pour but de remettre à jour le classement des propriétés bâties et non bâties. De plus, la loi du 30 Juillet 1990 prévoit des changements quant aux modalités de classification : de nouveaux critères apparaissent ; les propriétés devraient être classées en groupes, sous-groupes et classes (ou catégories) et les communes seront rattachées à des secteurs. L'intérêt annoncé de cette mise à jour à l'aide de nouveaux critères est une amélioration des finances communales et une meilleure équité.

La C.C.I.D., Commission Communale des Impôts Directs (anciennement appelée "les répartiteurs"), est chargée de ce travail. Elle est composée du Maire et de six commissaires titulaires, soumis à la fiscalité locale de la commune, dont un réside à l'extérieur. A Drom, il s'agit de René Aviet, Jean Carrier, Marcel Guillemot, Robert Jolyon, Marcel Raffin et Gilbert Corretel de Montmerle). Six commissaires suppléants sont aussi prévus : Marie-Thérèse Genin, Raymond Guillot, Jean François Jagu, Daniel Rivoire, Claudius Tabouret et René Buiet de Ramasse. La C.C.I.D. de Drom a ainsi émis un avis favorable au projet de classification sectorielle.

## JEU

Entre ces deux photos du Col de France, quelles différences sont apparues...?



## POUR LIRE A DROM ?

Il semblerait qu'il y ait à Drom des personnes férues de lecture. Peut-être serait-il alors intéressant d'étudier les possibilités d'organiser une structure permettant aux lecteurs de se procurer de la matière première ? Que ce soit pour dévorer des bouquins ou emprunter un ouvrage de temps à autre ; de la bande dessinée à l'essai philosophique en passant par le policier ou le roman d'aventure ... sans monter une bibliothèque municipale, il y a probablement des solutions qui satisferaient sur place les lecteurs de tous âges (par exemple le passage régulier d'un bibliobus). Avant de commencer quelque démarche que ce soit, il convient d'effectuer un premier sondage pour estimer le nombre de personnes intéressées (un trop petit nombre ne serait pas "rentable") ; aussi, si vous estimez qu'une telle possibilité soit utile à Drom, faites-le savoir à la mairie !

## L'ECOLE

Certaines petites communes sont soucieuses du devenir de leur école, et Drom ne fait pas exception. Pourtant, à court terme, parents et élus ne s'inquiètent pas trop : en effet, depuis quelques années, les effectifs, arrivés à un niveau critique (8 élèves en 89) sont en constante progression. En septembre dernier, ce sont 14 Dromniers en culottes courtes qui ont repris le chemin des écoliers et, cette fois, notre établissement s'est mis à l'heure européenne en inscrivant dans ses rangs 2 sujets de sa Gracieuse Majesté la Reine d'Angleterre, issus d'une famille britannique nouvellement installée à Drom. Nos petits voisins d'outre-Manche se sont rapidement adaptés à leur nouvelle langue et -échange de bons procédés ou entente cordiale- leur charmante maman, M<sup>rs</sup> Steel, vient tous les samedi matin prêter main forte à M<sup>me</sup> Perrin pour enseigner les rudiments de la langue de Shakespeare à nos adeptes de celle de Molière.

Grâce au dynamisme du Sou des Ecoles, l'expérience de classe Sport et Nature (natation à Hauteville) du printemps dernier se renouvellera cette année, ainsi que les sorties culturelles variées (expositions, documentaires, cirque, etc.) et les travaux du projet sur l'Eau en Revermont en collaboration avec les étudiants de Jasseron.

Langues étrangères, compétitions sportives, échanges inter-scolaires ... ça ne plaisante plus en H.E.C. (Hautes Etudes Communales) !

## LE MUR DE DROM OU LA MONTEE DU CAR

Autrefois, on l'appelait la montée du Car (n'en connaissant pas l'origine, nous n'en garantissons pas l'orthographe). Il s'agit du Chemin Rural n°3 qui part de la Salle des Fêtes en direction du quartier de l'Enclos. Plus tard, par commodité, certains le nommèrent officieusement "Rue du Café". Il est vrai que, pour venir au café, c'était la voie à emprunter nécessairement.



Depuis toujours, une dépendance de cet établissement de construction ancienne provoquait un étranglement de la route, gênant la circulation. Avec l'avis de la D.D.E., et après accord entre la municipalité et les propriétaires concernés, l'élargissement de la chaussée fut décidé.

Comme à Berlin en 1989, à Drom aussi un mur tombait, mais c'était le 13 Juin 1991.

Oh ! Rien à voir avec le mur de la honte. Au contraire, ce mur appartenait au décor familial de ce point de ralliement que fut longtemps l'ancien café du village, ce

haut lieu bien connu où régnèrent un temps Mémotte et ses parents Lucienne et Marius.

Aujourd'hui, le point noir est supprimé, l'alignement réalisé, la circulation normalisée. La rue, à cet endroit, a pris un aspect plus "urbain".

Alors, pourquoi n'envisagerait-on pas de la baptiser à nouveau ? Pourquoi ne retrouverait-elle pas son ancienne appellation ?

Léningrad est bien redevenu St Pétersbourg ...



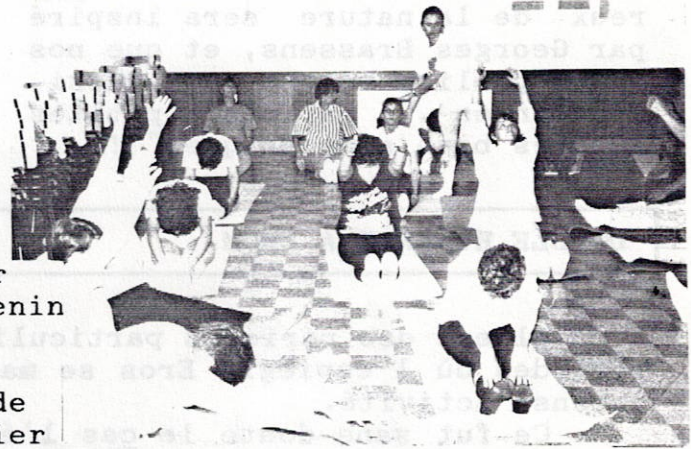
### LA SECTION G.V. DE DROM

Créée en Septembre 1991, la Section de Gymnastique Volontaire de Drom est la dernière née des associations communales. De type loi 1901, sans but lucratif, elle est ouverte à tous. Son objectif, simple et louable, est de favoriser, dans tous les milieux sociaux, l'épanouissement de chaque individu, par la pratique éducative des Activités Physiques, à toutes les périodes de la vie.

Les séances hebdomadaires se tiennent tous les mardi à 20H30, à la Salle des Fêtes de Drom, et sont animées avec compétence et énergie par Marie-Christine Gonçalves, de Tréconnas. La première eut lieu le 8 Octobre 1991 avec 20 participantes.

La section, affiliée à la Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire, compte à ce jour 27 licenciés ( et il est toujours possible de rejoindre ses rangs). C'est à dire qu'un foyer sur deux de la commune est représenté.

**Présidente** : Paulette Carrier  
**Vice présidente** : Marie-Thérèse Genin  
**Secrétaire** : Andrée Berrucas  
**Secrétaire-Adj.** : Martine Bonnet  
**Trésorière** : Murielle Palamede  
**Trésorière-Adj.** : Christine Brochier



### ASSOCIATIONS

#### SAPEURS POMPIERS

**Lieutenant** Carrier

**Sergent** Corretel

#### AMICALE S.P.

**Président** : Bernard Larruat

**Secrétaire** : Christian Bonnet

**Trésorier** : Daniel Brochier

#### CLUB DE L'AGE D'OR

**Présidente** : Simone Carrier

**Vice-Président** : Robert Jolyon

**Secrétaire** : Lulu Billoux

**Trésorière** : Denise Jacquemet

#### PATRIMOINE

**Président** : Alex Genin

**Vice-Président** : Marcel Raffin

**Secrétaire** : J-Cl. Massard

**Trésorier** : Alain Borron

#### COMITE DE

#### FLEURISSEMENT

**Présidente** : Monique Bonnet

**Vices-Présidentes** : Paulette Carrier

Rolande Guillemot

**Secrétaire** : Denise Jacquemet

**Trésorière** : M.-Thérèse Corretel

#### SOU DES ECOLES

**Présidente** : Rose-Marie Guillemot

**Secrétaire** : Martine Vicard

**Trésorière** : Martine Bonnet

## ARROSAGE AUTOMATIQUE

A la demande du Comité de Fleurissement, et profitant de la présence au village des engins de terrassement utilisés pour les conduites de téléphone, la municipalité a fait poser quelques longueurs de tuyaux et installer 4 points d'eau près de l'église, du monument aux morts et de la mairie, en vue de faciliter le rafraîchissement de la décoration florale du quartier.

Nous croyons savoir que, avec la chaleur de cet été, les préposés à l'arrosage ont fortement apprécié ces nouveaux robinets. Personne apparemment ne regrette la corvée d'arrosoirs. Et les choses vont, paraît-il, encore s'améliorer ... Décidément, on n'arrête pas le progrès.

## SUR LES BANCS PUBLICS ...

Au printemps, l'équipe bénévole du Fleurissement a installé des bancs de pierre, avec des matériaux de récupération, place du Dr Gaillard.

L'ensemble, sur fond fleuri assez plaisant, s'intègre bien au paysage. Il constitue un des éléments de mise en valeur de ce site qui, peut-être, mériterait encore d'autres aménagements...

Gageons que plus d'un amoureux de la nature sera inspiré par Georges Brassens, et que nos bancs publics seront, eux aussi, fréquentés ... par des "p'tites gueules bien sympathiques" !



## DOUBLE HYMENEË A DROM

Il est des périodes particulièrement favorables aux Amours, des périodes où l'espiègle Eros se manifeste abondamment et déploie une intense activité.

Ce fut sans doute le cas l'été 1991 dans notre village où, par deux fois et à sept jours d'intervalle, le carillon des mariages se fit entendre joyeusement, alors qu'habituellement la chose est beaucoup plus rare.

En effet, le 27 Juillet, Marie-Laure Carrier épousait en justes noces Didier Venet et, le samedi suivant 3 Août, devant Dieu et M. le Maire, Agnès Lanchais et Philippe Morin unissaient à leur tour leurs destinées.

Avec un peu de retard, le Dromadaire félicite les jeunes mariés et leur souhaite tous les bonheurs du monde.

## REMERCIEMENTS

L'équipe de rédaction du Dromadaire tient à remercier toutes les personnes qui lui ont apporté leur sympathique collaboration ; pour les renseignements sur la fiscalité locale (M<sup>me</sup> J. Thomas, Chef de centre des impôts de Bourg-Sud), pour le retraitage des photos et surtout pour l'édition informatique de ce bulletin.

**REPARTITION DEMOGRAPHIQUE ET SOCIO-PROFESSIONNELLE  
DE LA POPULATION LOCALE**

POPULATION	Enfantine et scolaire	Majeure ou active	Retraitée	Totaux	
<b>AGE</b>	0 5 ans 11ans	18ans 40ans	60ans 70ans		
	10 16 17	48 32	19 18		
<b>Nombre</b>	43	80	37	160	
<b>% *</b>	26,875%	50%	23,125%	100%	
<b>SEXE</b>					
<b>M</b>	25 15,6%	45 28,1%	16 10%	86 53,75%	
<b>F</b>		18 11,2%	35 21,9%	21 13,1%	74 46,25%
<b>ACTIVITE ou ORIGINE</b>					
		12 Secteur ** 7,5% Agricole	22 13,7%	34 21,75%	
		16 Secteur 10% Public	6 3,75%	22 13,75%	
		27 Secteur 16,9% Privé	4 2,5%	31 19,37%	
		5 Artisanat 3,1% Commerce	1 0,6%	6 3,75%	
		20 *** 12,5% Divers	4 2,5%	24 15%	

\* : Le pourcentage est calculé sur la population totale

\*\* : Dans le secteur agricole, les conjoints non salariés sont classés agriculteurs

\*\*\* : Divers : conjoints non salariés, chômeurs, temps partiels, étudiants, mal définis.

## QUOI DE NEUF A DROM ? ...

Est-ce une impression ? ... Depuis quelques années, il semble qu'un vent jeune et frais souffle sur notre village et favorise l'éclosion, comme des champignons, de maisons nouvelles. On peut nommer les plus récentes : celles de Roger Corretel, de Luc Chapman, de Xavier Poncet, de Philippe Morin ou Lucien Dufour, par exemple.

Pour d'autres, mais ils sont trop nombreux pour être cités tous, c'est la rénovation qui a été choisie. Il suffit de regarder autour de soi : partout on voit des bâtiments restaurés, on remarque des toitures neuves, des façades repeintes, ou dont les pierres sont apparentes. Bref : beaucoup de transformations et de modifications agréables à l'oeil.

Bienvenue à vous tous qui avez choisi de vous installer parmi nous, et bravo à tous ceux qui ont entrepris cette cure de rajeunissement, qui ont fait, ou qui font l'effort de remettre en état et d'embellir ce qui constitue notre cadre de vie.



## DERNIERE MINUTE

Bien que cet événement concerne l'année 92, le Dromadaire est heureux d'annoncer déjà la naissance d'un petit Julien dans la famille Morin le 07 Janvier. Bienvenue à Drom !

